

DGA BIEN VIVRE SA VILLE  
DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE

SERVICE ASSEMBLEES

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 23P013

**DOMAINE : Institutions et vie politique. Délégation**

**Objet : Autorisation de représentation à la Commission départementale d'aménagement commerciale donnée à Monsieur Jean-Marc BLOCQUEL, 8<sup>ème</sup> adjoint**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L. 2122-20 ;  
Vu le code du commerce, et notamment ses articles L.752-1 et suivants ;  
Vu la délibération n°20102901 du 29 octobre 2020 portant désignation d'un adjoint au maire, par laquelle M. Jean-Marc BLOCQUEL a été proclamé 8<sup>ème</sup> adjoint ;  
Vu l'arrêté n° 22P044 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Marc BLOCQUEL, 8<sup>ème</sup> adjoint ;  
Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,  
Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

### ARRÊTE :

**Article 1 :** M. Jean-Marc BLOCQUEL, 8<sup>ème</sup> adjoint, est autorisé à me représenter et à siéger en commission départementale d'aménagement commerciale pour la réunion du 9 mars 2023 à 14h30.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié, et copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité.

Fait à Marignane, le 09 MARS 2023

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Notifié à M. Jean-Marc BLOCQUEL  
le 9/03/2023 :



Le Maire,  
Eric Le Dissès

